

DIEMOZ

Maître d'Ouvrage

URBA 81

75 Allée wilhelm Roentgen - cs 40935 34961  
montpellier cedex 2 - france

**Demande de permis de construire**

**ATTESTATION PRISE EN COMPTE PPR  
PC 13**

7 septembre 2018

Je soussigné : Gilles BERNARD, co-gérant de la SCP BERNARD RAMEL & BOUILHOL  
sis 582 allée de la Sauvegarde 69009 LYON,

atteste que la conception du projet prend en compte les plans de la prévention de la commune  
comme stipulé à l'article R.431-16 e) du code de l'urbanisme.

*« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposable en application de l'article L.562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvés, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ».*

Fait pour servir et valoir ce que de droit  
à Lyon le 17 septembre 2018

  
**AGENCE ZBR**  
SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL  
ARCHITECTES DPLG  
582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON  
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62  
e-mail : agence.lyon@zbr.fr

# PC16-5

**ATTESTATION QUE LES MESURES DE GESTION DE LA POLLUTION AU REGARD  
DU NOUVEL USAGE DU TERRAIN PROJETE ONT ETE PRISE EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET**

*Attestation du bureau d'études GINGER (BURGEAP)*

  
**AGENCE 2BB**  
SCP BERNARD, RAMEL & COUILHOL  
ARCHITECTES DPLG  
532, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON  
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62  
e-mail : agence\_lyon@2bb.fr

# urba 81

## URBA 81

Lieu-dit « Le Fayet », à Diémoz (38)

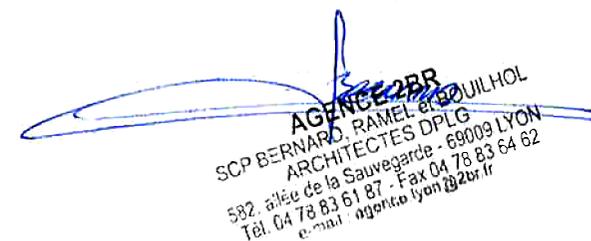
### Attestation de la prise en compte des mesures de gestion dans le projet d'aménagement

Rapport

Réf : CESICE182398 / RESICE08647-02

BME / SPE

17/09/2018



URBA 81

Lieu-dit « Le Fayet », à Diémoz (38)

Attestation de la prise en compte des mesures de gestion dans le projet d'aménagement

Pour cette étude, le chef du projet est Benjamin MENNESSIER

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	14/09/2018	01	B. MENNESSIER 	S. PETIT 	S. PETIT 
Modification	17/09/2018	02	B. MENNESSIER 	S. PETIT 	S. PETIT 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CESICE182398 / RESICE08647-02
Numéro d'affaire :	A48135
Domaine technique :	SP03
Mots clé du thésaurus	PLAN DE GESTION

BURGEAP Agence Centre-Est • 19, rue de la Villette – 69425 Lyon CEDEX 03  
Tél : 04.37.91.20.50 • Fax : 04.37.91.20.69 • burgeap.lyon@groupeginger.com



## SOMMAIRE

1. Attestation .....	4
2. Annexe : Note de synthèse .....	6
2.1 Documents consultés .....	6
2.2 Mesures de gestion mises en œuvre sur le site étudié.....	6
2.3 Comparaison du projet par rapport aux mesures de gestion et aux servitudes en place sur le site .....	7
3. Limites d'utilisation de l'attestation .....	9

## TABLEAUX

Tableau 1 : Documents analysés .....	6
--------------------------------------	---

## ANNEXES

Annexe 1. Certificats LNE

### 1. Attestation

Le bureau d'étude certifié BURGEAP

Bureau d'études certifié attestant	
Dénomination ou raison sociale	BURGEAP SAS
Numéro unique d'identification RCS	RCS Nanterre B 682 008 222
SIRET	682 008 222 000 56
Code NAF	7112 B
Statut juridique	Société par Actions Simplifiées
Adresse	27 rue de Vanves 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX France
Certification par LNE selon le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués (septembre 2013)	Certificats n°2471-2 et n°2472-2 délivrés le 12 février 2016 (voir en annexe) Validité : 5 mars 2019

En sa qualité de bureau d'étude certifié, après avoir examiné l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 et le bilan de suivi post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Diémoz, au lieu-dit « Le Fayet » (année 2017) qui rappelle les mesures en place sur le site et mises en œuvre par la société :

Ancien exploitant du centre de stockage	
Dénomination ou raison sociale	SAS NCI Environnement
Numéro unique d'identification RCS	317 428 233
Code NAF	3811Z (collecte des déchets non dangereux)
Statut juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social	7 rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS

après vérification de la notice technique du projet du maître d'ouvrage, fournie par :

Maître d'ouvrage	
Dénomination ou raison sociale	URBA 81
Numéro unique d'identification RCS	798 831 202
NIC (ou SIRET)	798 831 202 00022
Code NAF	7112B (Ingénierie, études techniques)
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse, code postal, ville	75, allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

En sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement suivante :

Opération	
Dénomination de l'opération	Projet de centrale photovoltaïque au sol du Fayet
Adresse de l'opération, code postal, ville	Lieu-dit « Le Fayet » - 38790 DIEMOZ
Références cadastrales	Parcelles n°82, 83, 84, 85, 106, 108, 109, 224, 257, 274 et 275 de la section D

Après avoir réalisé la prestation codifiée ATTES telle que définie dans la norme NF X 31-620-2 dont les résultats sont présentés dans le présent rapport, recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet d'aménagement,

Atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les servitudes liées à l'installation de stockage des déchets prescrites dans l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010, dans la conception du projet d'aménagement, objet de la demande de permis d'aménager.

Fait à Lyon

Le 14 septembre 2018



Sylvain PETIT

Directeur de l'activité Eau et Sol (Industrie)

## 2. Annexe : Note de synthèse

### 2.1 Documents consultés

Les documents utilisés pour la réalisation de cette étude sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Documents analysés

Auteur moral	Date du document	Titre
URBA 81	28/08/2018	Plan du projet photovoltaïque
TERRALIA	2017	Bilan de post-exploitation (année 2017)
ALPES INGE	17/04/2012	Note de calcul de résistance d'une géomembrane sous chaussée
DREAL Rhône-Alpes	02/06/2008	Rapport de l'inspecteur des installations classées
Arrêté préfectoral	28/08/2008	Arrêté préfectoral complémentaire n°2008-07753 concernant la cessation définitive d'activité du centre de stockage
Arrêté préfectoral	26/01/2010	Arrêté n°2010-00632 instaurant des servitudes d'utilité publique sur le site étudié

### 2.2 Mesures de gestion mises en œuvre sur le site étudié

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 août 2008, la société SAS NCI Environnement a réhabilité le site par la couverture des alvéoles de stockage des déchets inertes et a mis en place les mesures de surveillance nécessaires.

Ainsi, d'après le dossier de récolement réalisé par EUROVIA, la structure de la couverture des alvéoles de stockage des déchets non dangereux est la suivante de bas en haut :

- déchet / terres,
- de 0,30 à 1 m de terre et graviers roulés compactés,
- un géotextile de protection ACM 300,
- une géomembrane PEHD 1,5 mm,
- un géocomposite de drainage - DRAINTUBE AFITEX 450 g/m<sup>2</sup> qui joue également un rôle de protection de la géomembrane,
- environ 0,5 m de terre végétale.

La couche d'étanchéité est correctement protégée pour des charges statiques élevées et réparties. Une étude de la résistance de la géomembrane (ISDND Diémoz – Note de calcul de résistance d'une géomembrane sous chaussée, Alpes ingé, 2012) réalisée dans le cadre d'un projet de plateforme de traitement de déchets bois sur le site d'étude a conclu à l'absence de risque de perforation de la membrane lors de la circulation d'engins lourds sur une piste.

Le traitement du biogaz issu des alvéoles de stockage des déchets est assuré par une torchère présente sur le site mise en place en 2014.

Les mesures de surveillance mises en place sur le site sont :

- Le suivi trimestriel de la qualité des lixiviats ;
- Le suivi trimestriel de la qualité des eaux souterraines ;

- Le suivi annuel de la qualité des rejets du bassin d'eaux pluviales et de la qualité des eaux superficielles du ruisseau dans lequel elles sont rejetées ;
- Le suivi semestriel de la qualité du biogaz brut en entrée de la torchère et des émissions de la torchère. La société TERRALIA, qui réalise l'assistance technique et réglementaire des installations de stockage du groupe PAPREC, assure un suivi mensuel du biogaz brut en entrée de torchère à l'aide d'un analyseur portable afin d'assurer le bon fonctionnement de la torchère et ainsi une combustion du méthane de bonne qualité.

### 2.3 Comparaison du projet par rapport aux mesures de gestion et aux servitudes en place sur le site

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 précise que l'utilisation des terrains ne devra, en aucun cas, remettre en cause l'étanchéité du site. Sont particulièrement interdites les opérations suivantes :

- La réalisation de trous, excavations, fondations, forages, défonçages et tous travaux dont la profondeur dépasserait 0,4 m ;
- L'irrigation des terrains à l'exception de l'arrosage nécessaire en vue de maintenir la végétation superficielle pour pallier un défaut de précipitation atmosphérique,
- La plantation d'arbres ou d'arbustes dont les racines sont susceptibles de descendre à une profondeur supérieure à 0,5 m ;
- La construction ou l'aménagement d'ouvrages et d'immeubles et de tous les établissements recevant du public tels qu'établissements scolaires, établissement hospitaliers, pensionnats, maisons de retraite et centres commerciaux ;
- L'aménagement de terrains de camping ou de caravaning, d'aires pour les gens du voyage et de parcs de loisirs ou assimilés ;
- Les dépôts d'hydrocarbures liés notamment à des installations de distribution de carburants, ainsi que le logement de fonction y afférent ;
- Toute activité qui pourrait, notamment en raison des émissions qu'elle génère, créer une réaction chimique, de type inflammation ou explosion avec le biogaz ;
- La réalisation de puits de forage pour le captage d'eau, quel que soit l'usage, et l'aménagement d'étangs ou de retenues d'eau (hormis les lagunes de lixiviats et d'eaux pluviales) ;
- Et, de manière générale, tous les projets susceptibles de modifier l'état du sol et du sous-sol et de perturber la mise en œuvre des prescriptions relatives à la surveillance du site.

Le projet est prévu sur une emprise totale d'environ 3,7 ha en deux tènements (ouest et est) correspondant au site de l'ISDND. Un tel projet nécessite l'implantation de divers éléments à savoir :

- 220 tables photovoltaïques de type silicium cristallin sur support fixe permettant une production annuelle d'environ 3 408 MWh. La hauteur de chaque module photovoltaïque sera d'environ 2,2 m au point le plus haut, et la hauteur du bord inférieur sera d'environ 1,0 m au point le plus bas.
- un poste de livraison de 22,5 m<sup>2</sup> ;
- deux postes de transformation de 27 m<sup>2</sup> chacun ;
- un local de maintenance de 15 m<sup>2</sup> ;
- une clôture grillagée (grillage maillé) ;
- des câbles circulant en aérien à l'arrière des panneaux puis dans des conduites aériennes disposées sur de petits plots béton ;
- des pistes d'accès de 5 m de large (1 400 m de piste lourde) et 2 portails.

Afin de conserver l'étanchéité du site, la collecte des eaux pluviales, l'évacuation et le traitement du biogaz, le projet d'aménagement prévoit que :

- des terrassements seront réalisés au besoin pour pouvoir disposer les longrines béton nécessaires au lestage des tables photovoltaïques (remblais légers par apport de matériaux). Des plateformes seront aménagées pour accueillir les postes de livraison et de transformation ;
- les tables photovoltaïques seront fixées sur des fondations hors sols composées de longrines en béton qui ne nécessiteront qu'un décapage léger de la couche de surface (< 0,4 m), évitant ainsi d'impacter les couches d'étanchéité du dôme de déchets ;
- les câbles électriques reliant les structures de panneaux solaires seront attachés en aérien à l'arrière des structures ;
- la circulation des véhicules lourds en dehors de la piste sur le dôme de déchets sera interdite. Seuls des véhicules légers pourront l'emprunter ;
- le système actuel de gestion des eaux (fossés et bassin de régulation) sera maintenu en l'état sans aucune modification ;
- le réseau de collecte du biogaz et les équipements de son traitement seront maintenus en place.

A noter également que l'accès du personnel en charge des suivis réglementaires sur l'ISDND sera maintenu.

### 3. Limites d'utilisation de l'attestation

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.

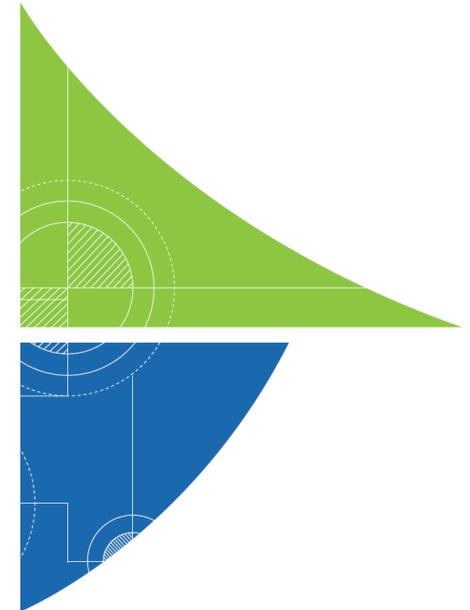
2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- En cas de découverte de pollutions non identifiées lors des études environnementales, le maître d'ouvrage devra engager des études et ou des travaux pour adapter son projet à ces nouvelles données et ainsi assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

## ANNEXES



**ANNEXE AU CERTIFICAT N°24472 révision 2 – établi le 12 février 2016**

**Siège**  
**BURGEAP**  
27 rue de Vanves  
92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Etablissement(s)**

Ile De France Boulogne Billancourt  
27 rue de Vanves  
92772 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Normandie Rouen  
24, rue des Pâtis  
76140 LE PETIT QUEVILLY

Nord Arras  
5, chemin des filatiers  
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Nord-Est Strasbourg  
13, rue du Parc Oberhausbergen  
67088 STRASBOURG Cedex 2

Centre-Est Lyon  
19, rue de la Vilette  
69425 LYON Cedex 03

Centre-Est Grenoble  
Bâtiment A Hermès - 2, rue de la Tour de l'eau  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Sud-Est Avignon  
Agroparc  
940, route de l'aérodrome - BP 51 260  
84911 AVIGNON Cedex 9

Sud-Ouest Toulouse  
Parc d'activités technologiques du Canal  
17, rue Hermès  
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sud-Ouest Bordeaux  
Bâtiment 51  
rue des Terres Neuves  
33130 BEGLES

Loire-Bretagne Nantes  
9, rue du Chêne Lassé  
44806 SAINT HERBLAIN

Loire-Bretagne quimper  
Centre d'affaires du Braden  
Bât. A - 1, avenue du Braden  
29000 QUIMPER

Loire-Bretagne Tours  
8, 10, 12, rue du docteur Herpin  
37000 TOURS

Nord-Ouest Caen  
102 ter avenue Henry Chéron  
14000 CAEN

– FIN DE LISTE –

**Pour le Directeur Général**  
On behalf of the General Director



**Pascal PRUDHON**

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle  
Multifields Certification Division Manager

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244  
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882



# LNE

Le progrès, une passion à partager

## CERTIFICAT

### SERVICE SITES ET SOLS POLLUES

**BURGEAP**

27 rue de Vanves

FRANCE - 92772 - BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Satisfait aux exigences du référentiel LNE de Certification de Service des Prestataires  
dans le domaine des Sites et des Sols Pollués

Pour le domaine :

**Etudes, Assistance et Contrôle**

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE :  
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" révision 1 de septembre 2013  
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620 parties 1 & 2 juin 2011

Etablissement(s)

Voir liste en annexe



CERTIFICATION  
DE PRODUITS  
ET SERVICES

Accréditation n°6-0012  
Liste des sites accrédités  
et portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Etabli le** 12 février 2016  
**Début de validité** 06 mars 2016  
**Valable jusqu'au** 05 mars 2019

**Numéro de certificat** Certificat n° 24471 révision 2  
**Renouvelle le certificat** 24471-1

Pour vérifier la validité du certificat : [www.lne.fr](http://www.lne.fr)

Pour le Directeur Général  
On behalf of the General Director



Pascal PRÉDHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle  
Multifields Certification Division Manager

**ANNEXE AU CERTIFICAT N°24471 révision 2 – établi le 12 février 2016**

**Siège**  
**BURGEAP**  
27 rue de Vanves  
92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Etablissement(s)**

Ile De France Boulogne Billancourt  
27 rue de Vanves  
92772 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Normandie Rouen  
24, rue des Pâtis  
76140 LE PETIT QUEVILLY

Nord Arras  
5, chemin des filatiers  
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Nord-Est Strasbourg  
13, rue du Parc Oberhausbergen  
67088 STRASBOURG Cedex 2

Centre-Est Lyon  
19, rue de la Villette  
69425 LYON Cedex 03

Centre-Est Grenoble  
Bâtiment A Hermès - 2, rue de la Tour de l'eau  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Sud-Est Avignon  
Agroparc  
940, route de l'aérodrome - BP 51 260  
84911 AVIGNON Cedex 9

Sud-Ouest Toulouse  
Parc d'activités technologiques du Canal  
17, rue Hermès  
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sud-Ouest Bordeaux  
Bâtiment 51  
rue des Terres Neuves  
33130 BEGLES

Loire-Bretagne Nantes  
9, rue du Chêne Lassé  
44806 SAINT HERBLAIN

Loire-Bretagne quimper  
Centre d'affaires du Braden  
Bât. A - 1, avenue du Braden  
29000 QUIMPER

Loire-Bretagne Tours  
8, 10, 12, rue du docteur Herpin  
37000 TOURS

Nord-Ouest Caen  
102 ter avenue Henry Chéron  
14000 CAEN

– FIN DE LISTE –

**Pour le Directeur Général**  
On behalf of the General Director



**Pascal PRUDHON**

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle  
Multifields Certification Division Manager

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244  
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882



# LNE

Le progrès, une passion à partager

## CERTIFICAT SERVICE SITES ET SOLS POLLUES

**BURGEAP**

27 rue de Vanves

FRANCE - 92772 - BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Satisfait aux exigences du référentiel LNE de Certification de Service des Prestataires  
dans le domaine des Sites et des Sols Pollués

Pour le domaine :

### Ingénierie des travaux de réhabilitation

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE :  
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" révision 1 de septembre 2013  
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620 parties 1 & 3 juin 2011

Etablissement(s)

Voir liste en annexe



CERTIFICATION  
DE PRODUITS  
ET SERVICES

Accréditation n°5-0012  
Liste des sites accrédités  
et portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Etabli le** 12 février 2016  
**Début de validité** 06 mars 2016  
**Valable jusqu'au** 05 mars 2019

**Numéro de certificat** Certificat n° 24472 révision 2  
**Renouvelle le certificat** 24472-1

Pour vérifier la validité du certificat : [www.lne.fr](http://www.lne.fr)

Pour le Directeur Général  
On behalf of the General Director



Pascal PRUBHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle  
Multifields Certification Division Manager

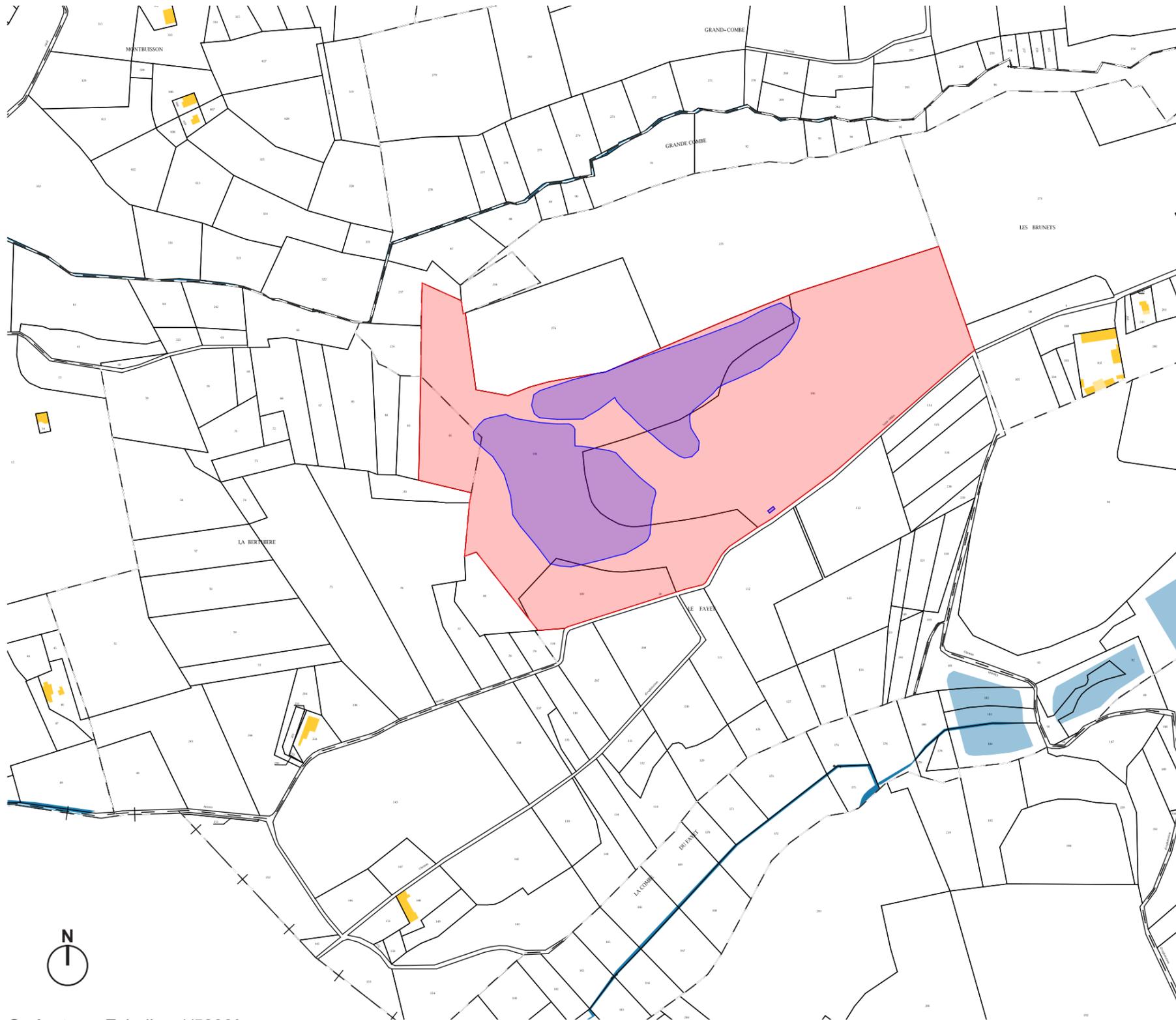
Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : [info@lne.fr](mailto:info@lne.fr) • Internet : [www.lne.fr](http://www.lne.fr) • Siret : 313 920 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 919 920 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

# PC32

## PLAN DE DIVISION DU TERRAIN

*PC32 Plan prévisionnel de division parcellaire*



## LEGENDE :

-  Parcelles à diviser exclues du projet
-  Parcelles à diviser incluses dans le projet
-  Clôture du projet
-  Emprise parcellaire du projet

Cadastre - Echelle : 1/5000ème

  
**AGENCE ZBR**  
SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde - 69009 LYON  
Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62  
e-mail : agence@zbr.fr

# ANNEXES

*Annexe 1 – Etude d'impact sur l'environnement*

*Annexe 2 – Résumé non technique de l'étude d'impact*